

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Qualité de l'eau potable en 2009

Les Services techniques sont chargés de l'alimentation en eau potable non seulement de la zone urbaine de Saint-Imier mais aussi des secteurs de Mont Soleil et des Savagnières - les Pontins. Le Syndicat des eaux de Chasseral et celui du Sergent reçoivent tout ou partie de leur approvisionnement en eau de Saint-Imier de même que certains quartiers des communes de Villeret et de Sonvilier.

A l'heure actuelle, notre source d'approvisionnement principale est la source karstique de la Raisetite située à Cormoret alors que celle du Torrent, qui est partagée avec le Syndicat d'alimentation des Franches Montagnes en eau potable (SEF), est utilisée comme appoint. Une fois captée, l'eau subit une floculation (agglomération des microparticules naturellement présentes), est filtrée puis désinfectée au dioxyde de chlore avant d'être injectée dans les réseaux de distribution.

Parmi les tâches d'un distributeur, le contrôle régulier de la qualité de l'eau est l'une des plus importantes. Durant l'année 2009, plus de 100 analyses bactériologiques ainsi que des analyses physico-chimiques, des pesticides et des micropolluants ont été réalisées par un laboratoire accrédité.

Les analyses bactériologiques permettent de déterminer une éventuelle contamination de l'eau par des microorganismes. Les Eschérichia coli ainsi que les entérocoques qui sont des indicateurs d'une pollution d'origine fécale sont tout particulièrement contrôlés. D'un point de vue légal, les normes prévoient qu'aucune bactérie de ce type ne doit être mise en évidence dans un échantillon de 100 ml. Les germes totaux qui permettent d'estimer la qualité hygiénique de l'eau sont aussi contrôlés et ne doivent être présents qu'à des concentrations inférieures à 300 germes par ml.

En 2009, tant les résultats des analyses bactériologiques que ceux des analyses chimiques ont correspondu aux normes de potabilité.

La dureté de l'eau varie entre 23 et 25 degrés français, ce qui correspond à une eau moyennement dure au sens de la classification utilisée pour le dosage des produits de lessive. Sa teneur en nitrate est comprise entre 5 et 7 mg/ litre, soit bien au dessous de la norme qui est de 40 mg/l.

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès des Services techniques au numéro suivant 032 942 44 65.

Fin du chantier du Pont

Après plusieurs semaines de travaux, le chantier débuté en 2008 dans le quartier du Pont arrive à son terme. Ce projet a vu la remise à neuf des réseaux des eaux usées, de l'eau potable, du gaz ainsi que partiellement du réseau électrique. A cette occasion, 7 bâtiments ont aussi été raccordés au système séparatif permettant aux eaux claires d'être conduites à la Suze plutôt qu'à la station d'épuration. Le Conseil municipal remercie les habitants du quartier du Pont pour leur compréhension durant les travaux.

Mesures hivernales

Chaque hiver, le stationnement de véhicules est interdit sur tout le territoire communal, depuis le début du mois de novembre au 15 mars, de 03.00 h à 07.00 h. Pendant cette plage horaire, le Service des travaux publics procède au déneigement de la chaussée de manière à ce que, dès le matin, la plupart des rues de notre cité soient accessibles.

Il est primordial que ces consignes soient appliquées. Seul leur respect permet d'assurer un déneigement optimal et rapide. Un seul véhicule immobilisé peut parfois perturber le

déneigement d'une rue entière, souvent avec des effets sur plusieurs jours en cas de chutes de neige continues.

Ainsi qu'il est d'usage, la Place des abattoirs et l'Esplanade des collèges seront à disposition des automobilistes. Deux horaires différents sont appliqués. La Place des abattoirs est à disposition de 16.00 h à 09.00 h. L'Esplanade des collèges est à disposition de 16.00 h à 08.00 h. Il est important que ces places soient libérées aux heures indiquées de manière à permettre le déneigement dans la journée. De plus, l'esplanade des collèges est réservée en journée à l'usage exclusif des écoliers et des étudiants. Les contrevenants à ces directives seront amendés par la police municipale, conformément à la législation en vigueur.

Garde-bains recherchés

Suite à la démission du titulaire, la Municipalité de Saint-Imier recherche pour le bassin de natation un garde-bains pour œuvrer les samedis de 09.00h à 11.00h. L'entrée en fonction est agendée au 5 décembre 2009.

Afin que l'offre soit prise en considération, il est indispensable que la personne intéressée soit âgée de 16 ans révolus et présente les brevets suivants : B1 (brevet de sauvetage 1) ainsi que le CPR1 (massage cardiaque).

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur offre de services à la Municipalité, à l'attention de Mme Rumo. Des renseignements complémentaires peuvent être demandés au 032 942 44 43.

Saint-Imier, le 28 octobre 2009
(cm)